

CONCOURS PHOTOS

L'aviron au féminin

Définition

Concours photos mettant en lice toutes les photographies amateurs ayant pour thème la discipline aviron sous toutes ses formes et déclinaisons (action sportive, clin d'œil culturel, pose....) et les femmes.

REGLEMENT du CONCOURS PHOTO « L'aviron au féminin »

PREAMBULE

La FFSA organise un concours photo (couleurs et/ou noir et blanc) sur le thème : « L'Aviron au féminin ».

Les photos de ce concours ont pour but de promouvoir les différents aspects de la féminité et de la mixité dans l'aviron et posséder un caractère artistique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le concours s'adresse à toute personne, à l'exception des photographes professionnels et des personnes ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation.
2. Les participants peuvent soumettre un maximum de (1 à 3) photos en format numérique « noir et blanc » ou « couleur » en les envoyant par courrier électronique à l'adresse suivante : concours@avironfrance.fr.
3. Les photos doivent être en format JPG , d'une taille minimum de 2000 x 3000 pixels avec une résolution de 72 dpi (résolution par défaut des appareil numériques). Toute photo ne respectant pas ces critères sera hors concours.
4. Tout participant ou participante doit fournir les renseignements requis dans son message, soit : nom, prénom, adresse électronique le titre de la photo ainsi que le lieu de la prise de vue.
5. Le ou la participante s'engage à ajouter dans son message électronique la mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter » validant ainsi toutes les clauses, sans restriction, du règlement.
6. Les participants doivent envoyer leurs photos durant la période du 15 janvier 2010 au 14 février 2010 à minuit. Toute photo remise après ce délai sera hors concours.
7. Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision de la FFSA en cas de suppression des photos jugées irrecevables.
8. La FFSA ne pourra être tenue responsable relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
9. SELECTION

• 1ère sélection :

Sélection des 30 meilleurs clichés

Avec le vote des internautes. (un seul vote possible).

Il se tiendra sur le site de la FFSA **du vendredi 19 février à 12h00 au mercredi 10 mars à 12h00.**

• **2ème sélection**

Sélection des 15 meilleurs clichés

Avec le vote d'un jury .

Le jury est composé de personnalités de la FFSA, du monde sportif, du Ministère de la Santé et des Sports du Comité National Olympique Sportif Français, de professionnels de la presse et de la communication. La présentation du jury est disponible sur le site Internet de la FFSA.

Le jury visualise l'ensemble des clichés retenus par projection et en sélectionne 15 selon les critères de choix suivants: respect du thème et adéquation au sujet, qualité esthétique, qualité technique, créativité, mise en valeur du thème. Il classe les photos retenues dans un ordre croissant.

• **3ème sélection (sélection finale)**

A l'occasion de l'Assemblée générale de la FFSA le 20 mars 2010 à Libourne.

Le classement final des clichés est réalisé avec le vote des élus présents à cette occasion.

Ces derniers visualisent l'ensemble des 15 clichés retenus à l'étape précédente par projection et exposition. Il les classe selon les critères de choix suivants: respect du thème et adéquation au sujet, qualité esthétique, qualité technique, créativité, mise en valeur du thème. Il classe les photos retenues dans un ordre croissant.

9. La FFSA se charge de faire développer les 15 clichés sélectionnés par un photographe professionnel (taille estimée du cliché développé : 50x75 cm). La FFSA mettra en place une exposition des clichés retenus. Sur chaque photo exposée figureront le nom et le prénom de l'auteur du cliché.

10. Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Chaque membre du jury représentant une voix. Le principe de la majorité est de mise.

Le jury délibère à huis clos et les résultats seront connus et communiqués sur le site internet de la FFSA le 22 mars 2010.

11. Le classement des clichés retenus permet de décerner dix lauréats (1 photo maximum par photographe).

12. Des lots sont remis aux auteurs des clichés retenus lors de la sélection finale.

Liste des lots envisagés :

• **1 er prix :**

- Une invitation personnelle* à assister aux finales de la troisième manche de la Coupe du Monde d'Aviron en 2010 à Lucerne en Suisse offerte par la FFSA.

** Trajet pris en compte depuis la France métropolitaine, restauration et hébergement pris en charge du samedi 10/07/09 18h00 au dimanche 11/07/09 12h00).*

Toute personne mineure devra être accompagnée d'un représentant légal (non pris en charge).

- Un abonnement d'un an à la revue aviron offert par la FFSA.
- Un livre Aviron 2009 offert par la FFSA.
- Un "StrokeCoach" sans fil offert par Concept2 (<http://www.concept2.fr/boutique-rameur/nk-nielsen-kellerman/strokecoach-sans-cablage-nouveaute-2010/>).

• **2 ème prix :**

- 1 invitation personnelle* à assister à une journée d'entraînement du groupe Olympique de l'équipe de France offerte par la FFSA.
- Un abonnement d'un an à la revue aviron offert par la FFSA.
- Un livre Aviron 2009 offert par la FFSA.

- Un ‘‘StrokeCoach’’ sans fil offert par Concept2 (<http://www.concept2.fr/boutique-rameur/nk-nielsen-kellerman/strokecoach-sans-cablage-nouveaute-2010/>).

• **3^{ème} prix :**

- 1 invitation personnelle* à assister à une journée d’entraînement du groupe Olympique de l’équipe de France offerte par la FFSA.
- Un abonnement d’un an à la revue aviron offert par la FFSA.
- Un livre Aviron 2009 offert par la FFSA.
- Un ‘‘StrokeCoach’’ sans fil offert par Concept2 (<http://www.concept2.fr/boutique-rameur/nk-nielsen-kellerman/strokecoach-sans-cablage-nouveaute-2010/>).

• **4^{ème} au 15^{ème} prix :**

- Un abonnement d’un an à la revue aviron offert par la FFSA.
- Un livre Aviron 2009 offert par la FFSA.

13. Les photos lauréates pourront être publiées dans les publications de la FFSA et sur le site Internet de la FFSA.

Les clichés participants au concours ne peuvent servir à toute autre utilisation avant le terme du concours, finalisé par un vote à l’occasion de l’assemblée générale de la FFSA le 20 mars 2010 à Libourne.

14. DROITS

Les participants au concours s’engagent à céder gracieusement leurs clichés à la FFSA. L’utilisation de ces clichés servira à valoriser la FFSA sans but lucratif. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des clichés.

15. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la FFSA sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour émanant exclusivement de la FFSA sans aucune limitation.

16. Le participant garantit qu’il est titulaire des droits d’auteurs des photographies envoyées et autorise la reproduction gratuite de ses clichés par la FFSA.

Il renonce à réclamer des avantages matériels liés à leurs utilisations quelle qu’elles soient par la FFSA. En aucun cas il ne sera versé au candidat de droit d’auteur.

17. Le participant garantit en outre à la FFSA, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l’image des personnes ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l’obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l’affichage, l’exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

18. La participation au concours implique l’acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site Internet de la FFSA.

Toute personne le souhaitant peut avoir une copie du règlement sans frais.

19. La FFSA se réserve le droit à tout moment d’interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d’en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l’exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

20. Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de la FFSA.

21. La remise des prix s’effectuera lors de l’inauguration de l’exposition photo regroupant les 15 photos les mieux notées lors du concours à l’occasion d’un championnat de France 2010. Chaque auteur des photos exposées se verra offrir, au terme de l’exposition, son cliché.

Règlement concours photos / version du 15/01/2010
Nous joindre : jerome.dechamp@avironfrance.fr